

DÉCLARATION D'INTENTION

ENTRE

**M. GAÉTAN BARRETTE,
MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**

ET

**M^{ME} MARISOL TOURAINÉ,
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PORTANT SUR LES MÉDICAMENTS ET LES ACTIVITÉS PHARMACEUTIQUES

Considérant les échanges existant déjà entre le Québec et la France dans les domaines de la santé et des services sociaux, notamment depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en matière de santé entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, le 25 mars 1997;

Affirmant leur volonté de favoriser un partage réciproque d'information publique dans les domaines des médicaments et des activités pharmaceutiques relevant à la fois de la pratique privée et des établissements de santé, dans le but d'une meilleure compréhension des pratiques existantes au Québec et en France, et plus largement et dans la mesure du possible, en situant cette connaissance réciproque dans le cadre régional dans lequel ces systèmes s'inscrivent;

Estimant que les enjeux dans le domaine des médicaments et des activités pharmaceutiques représentent une préoccupation d'importance sur le plan international;

Constatant que le développement et la mise sur le marché des médicaments sont aujourd'hui le fruit d'entreprises transnationales qui établissent leurs politiques de prix dans une perspective de mondialisation des marchés;

Considérant que les sommes substantielles consacrées à l'accès aux médicaments par les gouvernements dans un contexte de contrainte budgétaire commandent que l'on s'assure d'un usage optimal dans les populations afin d'en tirer les pleins bénéfices sur la santé tout en minimisant les risques;

Considérant que la prépondérance accentuée de l'utilisation des médicaments dans l'arsenal thérapeutique confère aux activités pharmaceutiques une importance certaine et ouvre la voie à de meilleures pratiques interdisciplinaires;

Constatant ainsi que le Québec et la France sont de plus en plus confrontés aux mêmes enjeux dans les domaines des médicaments et des activités pharmaceutiques;

Rappelant la contribution significative de la France aux travaux réalisés à l'échelle européenne et sa récente demande à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de réaliser une étude diagnostique pour évaluer la soutenabilité des dépenses pharmaceutiques à moyen terme et de mettre en place un groupe d'experts de haut niveau pour formuler des propositions;

Rappelant la participation active du Québec, depuis 2015, aux travaux de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, qui a notamment pour mandat de faciliter la négociation conjointe d'ententes d'inscription pour les médicaments de type innovant et l'encadrement du prix des médicaments génériques;

Soulignant l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, en décembre 2011, de la Loi sur la pharmacie permettant aux pharmaciens d'exercer de nouvelles activités professionnelles au bénéfice d'un meilleur accès aux soins de santé et d'une surveillance renforcée de la thérapie médicamenteuse;

Constatant ainsi la convergence de leur intérêt pour les médicaments et les activités pharmaceutiques;

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Gaétan Barrette, et la ministre des Affaires sociales et de la Santé de la République française, M^{me} Marisol Touraine, ci-après conjointement désignés les « Ministres », expriment leur volonté de coopérer sur trois thématiques prioritaires :

1. En matière de prix des médicaments de type innovants, les Ministres reconnaissent l'importance de documenter et d'échanger sur la situation relative à la législation, à la réglementation et aux politiques relatives au contrôle des prix, par exemple la négociation en vue de l'inscription et le recours à des comparaisons internationales de prix pour déterminer si le prix d'un médicament est excessif ou non, les règles régissant les augmentations de prix, etc.;
2. En ce qui concerne l'usage optimal des médicaments, les Ministres souhaitent qu'il soit examiné la possibilité de mettre en place un mécanisme permettant le partage d'informations qui pourraient plus spécifiquement porter sur les approches visant à évaluer le bon usage des médicaments, à mieux connaître la conformité des prescriptions aux autorisations de mise en marché et aux recommandations appuyées par des données probantes, à identifier les situations problématiques ainsi qu'à développer et à mettre en œuvre des stratégies pour favoriser un meilleur usage des médicaments et en mesurer les retombées;
3. Pour ce qui est de l'organisation des activités pharmaceutiques, les Ministres s'efforcent de favoriser les échanges d'informations concernant l'exercice de la pharmacie, tant dans la communauté (« à la ville ») que dans les établissements de santé. Ces échanges pourront notamment porter sur la formation des pharmaciens et celle du personnel technique, le champ de pratiques des pharmaciens (nouvelles

activités professionnelles), le recours à la télépharmacie, les pratiques interdisciplinaires affectant l'usage des médicaments, les secteurs prioritaires de déploiement de pharmaciens en établissements de santé, la planification des besoins de main-d'œuvre pharmaceutique et les règles d'installation, le mode de rémunération des pharmaciens en pratique communautaire et les relations commerciales avec les tiers, par exemple les fabricants, les grossistes, les regroupements ou les chaînes de pharmacies.

Les Ministres souhaitent favoriser, le cas échéant, les échanges concernant d'autres thématiques de coopération.

Afin d'atteindre les objectifs de la présente Déclaration d'intention, les Ministres proposent la réalisation d'initiatives conjointes de coopération portant sur les thématiques identifiées ci-dessus.

Les Ministres soulignent l'importance d'élaborer un plan de travail pour chacune de ces thématiques. Au besoin, la conclusion de tous accords nécessaires à la conduite des actions de coopération envisagées par la présente Déclaration d'intention pourra être favorisée.

Fait à Paris, le 13 décembre 2016, en double exemplaire.

Original signé

Original signé

Gaétan Barrette

Marisol Touraine

Ministre de la Santé et des Services
sociaux du Québec

Ministre des Affaires sociales et de la
Santé de la République française